



ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
1ère année
MANAGEMENT SECTORIEL
parcours Gestion des entreprises sociales et de santé

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Master
1ère année
MANAGEMENT SECTORIEL
parcours Gestion des entreprises sociales et de santé

est composée comme suit :

- Mme NUNES VIRGINIE, Associée professeur à mi-temps
- M. GROBERT JULIEN, MAITRE DE CONFERENCES

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN

Fait à Toulouse, le 01/12/2021

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

